



Bulletin d'information n°11

De la ville de Clohars-Carnoët - 11/05/2020

Ecoles

Les familles ont toutes été informées que la reprise des classes se fera progressivement à partir du mardi 12 mai. Les cours se feront en alternance sur 2 journées consécutives. Les horaires des écoles ont été modifiés : 9 h / 12 h et 13 h 30 / 16 h 30, sur 4 jours. La mairie assurera les services périscolaires des élèves accueillis (sur inscription), de 7 heures à 19 heures. La restauration scolaire se fera en classe la première semaine, puis en réfectoire. Chaque école a proposé son plan de reprise en fonction des demandes et de ses caractéristiques (locaux, niveau unique ou multiniveaux, nombre d'enfants des personnels prioritaires...).

Tous les enfants des personnels prioritaires seront accueillis sur tous les niveaux. Les petites sections non prioritaires ne sont pas accueillies. Un point sera fait d'ici juin pour éventuellement ajuster ce dispositif.

Ecole publique de St Maudet : reprise le mardi 12 mai des GS, CP, CM1 et CM2 ; Jeudi 14 mai reprise des MS et des CE1 et CE2.

L'école élémentaire Benoite Groult : mardi 12 mai : classes CP, CM2 ; lundi 18 mai : classes CE1, CE2, CM1.

Ecole maternelle Tal Coat mardi 12 mai : Grandes sections. Puis, semaine du 2 juin : classes PS et MS après réévaluation du dispositif.

Ecole Privée Notre Dame : reprise le 12 mai : CE, CM puis jeudi 14 mai : GS CP

Masques (en tissus, lavables)

La distribution se fera dans les gymnases sur 2 jours consécutifs. L'organisation précise sera déclinée par affichage, voie de presse et sur le site Internet. Un portage à domicile des masques auprès des personnes âgées de plus de 75 ans sera également mis en place. Les masques ont été commandés le 23 avril et leur livraison est prévue au cours de la semaine 20

(11 mai/16 mai). Toutefois, au vu des tensions sur ces produits, nous ne pouvons garantir que le délai sera tenu. Si les masques arrivent avant jeudi, cette distribution aurait lieu vendredi et samedi.

Soutien à notre économie locale

La municipalité lance une campagne de soutien à notre économie locale. Les Cloharsiens qui le souhaitent pourront faire un don (à partir de 5 €), contre remise d'un autocollant « je soutiens mon économie locale ». Ces autocollants seront disponibles lors de la distribution de masques puis dans les commerces et structures partenaires. Par cet achat, chacun contribuera à un fonds d'aide qui pourra, par exemple, être versé pour accompagner les entreprises dans le financement d'une partie des surcoûts résultant des dispositifs de prévention. Les modalités d'attribution de ces aides seront définies en partenariat avec les professionnels de Clohars. Au-delà du don, cet autocollant marquera la volonté de chacun de privilégier ses achats au niveau local.

Reprise des services à la population

Les services publics municipaux vont être progressivement accessibles au public à partir du mardi 12 mai. Les conditions d'accès et protocoles pour chacun de ces lieux seront précisés et affichés.

- Urbanisme : ouvert sur rdv à partir du 18 mai
- Agence Postale : ouverture à partir du 18 mai
- Accueil en mairie : du mardi au vendredi après-midi avec adaptation des services (sacs jaunes disponibles à l'extérieur et au Filet à provisions au Pouldu...).
- Police municipale : sur rdv
- Service culturel : médiathèque : paniers (drive) à partir du 18 mai. Précisions à venir. Ludothèque réflexion en cours pour mise à disposition de paniers (drive). Maison Musée du Pouldu : pas avant juin et abbaye à partir du 31 mai.

La maison st Jacques, l'espace musique et danse, la salle des fêtes et les salles des sports resteront fermés jusqu'en septembre, sauf utilisation scolaire ou demande dérogatoire exceptionnelle.

Les Ports : ceux-ci sont désormais accessibles mais les capitaineries restent fermées jusqu'au 18 mai.

Sentiers côtiers et plages

L'ouverture des plages fait l'objet d'une demande de dérogation auprès du Préfet qui lui a été transmise ce jour. Toute demande devra garantir à minima les points suivants :

Ouverture en journée uniquement, respect des mesures d'hygiène et de distanciation physique, pratiques sportives individuelles, limitation des regroupements aux seules personnes présentes au sein d'un même domicile, interdiction de transport et de consommation d'alcool ainsi que de toute activité marchande.

Un groupe de travail local sur le littoral et le tourisme de plein air a eu lieu ce matin. Après l'avoir consulté la dérogation est sollicitée pour un usage classique des plages : marche, sports individuels, baignade, et repos. Les plages seraient accessibles de 7 heures à 19 heures, les pique niques interdits. Une attention particulière sera demandée pour ne pas approcher les espaces dunaires (recul d'au moins 10 m)

Les sentiers côtiers sont accessibles. L'arrêté préfectoral est levé. Une reconnaissance a eu lieu ce week-end pour s'assurer qu'il n'y avait de problèmes de sécurité ou de mesures de protection particulières à mettre en œuvre pour le milieu naturel.